

## **10 Questions à la poubelle : Action RE-buts**

### **MON PARTI S'ENGAGE :**

#### **1. À faire de la réduction à la source des déchets la priorité de la gestion des matières résiduelles (oui, non) :**

Notre nouveau Plan Directeur de Gestion des Matières Résiduelles (PDGMR) repose entièrement sur la philosophie des 3RV et donc, bien sûr, sur le premier « R » qui vise la réduction à la source. Les quantités de matières à traiter augmentent de façon importante à chaque année, ce qui impose des pressions supplémentaires sur notre capacité à collecter et traiter ces matières, notamment au niveau des centres de tri et des sites d'enfouissement. Dans ce contexte, la réduction à la source devient donc l'une des clés de la réussite pour toutes les autres actions.

Or, réussir la réduction à la source passe d'abord et avant tout par un effort soutenu d'éducation auprès des citoyens puisque ce sont eux qui doivent faire le choix de consommer moins, et de consommer mieux. À cet effet, nous prévoyons justement mettre en place un programme d'information, sensibilisation et éducation au cours des cinq prochaines années, dont une bonne part sera consacrée à la réduction à la source.

Au-delà de ces mesures, nous modifierons également les conditions d'octroi des permis de construction, rénovation et démolition (CRD) afin de favoriser les entreprises qui font de la déconstruction plutôt que de la démolition. Également, parce que nous voulons valoriser les entreprises et individus qui contribuent positivement à la réduction à la source, nous mettrons en place notamment un programme de reconnaissance pour les ICI « vertes ».

Enfin, mentionnons en terminant que nous sommes toujours en négociations, en collaboration avec Recyc-Québec, pour faire en sorte que les producteurs de journaux et autres médias imprimés doivent contribuer des redevances équivalentes à 100% de leur part de quantités de papiers qui doivent être traitées par les municipalités. Voilà qui devrait les inciter à diminuer la quantité de papier qu'ils produisent, où à tout le moins qu'ils puissent contribuer davantage à l'effort de recyclage.

#### **2. À gérer tous les déchets de Montréal sur l'île de Montréal (oui, non) :**

Il s'agit d'un objectif que nous adoptons volontiers, et nous ferons en sorte d'être capable d'en gérer le plus grand nombre possible au cours des dix prochaines années.

Dans un contexte de réduction des gaz à effet de serre, il nous apparaît essentiel de réduire les distances de transport des matières au maximum, et nous adoptons volontiers l'approche d'autonomie régionale en nous engageant à être capable de traiter toutes les matières résiduelles sur l'île de Montréal sur un horizon de long-terme. Dans l'intérim, le PDGMR prévoit réduire de façon substantielle la part des matières qui devront se diriger vers l'enfouissement.

Pour ce faire, il faut évidemment que Montréal se dote des infrastructures modernes nécessaires pour traiter l'ensemble des matières. L'un des éléments clés de cette stratégie sera donc la construction de trois nouvelles infrastructures de compostage sur l'île de Montréal afin de diminuer au maximum la quantité de matière qui doit se diriger à l'enfouissement dont nous souhaitons la construction au cours des prochaines années.

**3. À mettre en œuvre de l'enfouissement sélectif des déchets comme il se pratique à Halifax en Nouvelle-Écosse (oui, non) :**

La question de retourner sur les sites d'enfouissement pour y extraire des matières valorisables ne se pose plus pour la ville de Montréal puisque, depuis l'arrêt de toute activité d'enfouissement au Centre Environnemental St-Michel (CESM) en janvier de cette année, il n'existe désormais aucun site d'enfouissement sur l'île de Montréal. Cette question de l'enfouissement sélectif se pose donc aux municipalités qui continueront d'exploiter des sites d'enfouissement.

Ceci dit, notre contribution demeurera tout de même réelle puisque nous mettrons tous les efforts pour réduire de façon substantielle la quantité de matière qui se destine à l'enfouissement. À cet égard, l'enfouissement sélectif devient moins pertinent puisque les résidus que nous achemineront seront non-valorisables.

**4. À multiplier les opportunités et les programmes de compostage en ordre de (1) compostage domestique individuel; (2) compostage communautaire; (3) compostage centralisé pour tous les résidents et industries, commerces, institutions (oui, non) :**

Nous encourageons fortement les initiatives citoyennes et communautaires qui visent à faire du compostage à l'échelle locale, le compost pouvant être notamment très utile au niveau des jardins domestiques ou communautaires. Nous visons toutefois à aller au-delà de ces initiatives et prenons résolument le virage de la « collecte à trois voies » au cours des cinq prochaines années.

C'est ainsi que nous nous engageons à faire en sorte que d'ici cinq ans nous ayons réussi à remplacer une collecte des déchets par une collecte des matières putrescibles et ce, pour l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal. Nous croyons que ce genre d'effort à grande échelle est requis pour diminuer rapidement les quantités de matière qui se dirigent à l'enfouissement.

**5. À privilégier et à financer les groupes environnementaux et communautaires, les écoquartiers et les entreprises d'économie sociale comme les ressourceries pour les initiatives et programmes de réduction et de récupération (oui, non) :**

Oui, notre administration s'est déjà engagée dans cette voie depuis qu'elle est en poste, et nous entendons maintenir ce soutien aux groupes environnementaux et communautaires au cours des prochaines années. Entre autre, nous travaillons déjà en étroite collaboration avec les écoquartiers et continuerons de le faire dans l'avenir.

De même, nous nous sommes engagés dans le cadre de notre Partenariat en économie sociale à faciliter l'accès aux entreprises d'économie sociale à plusieurs contrats octroyés par la ville. À titre d'exemple, quelques entreprises d'économie sociale devront être mises à contribution pour améliorer notre performance au niveau de la récupération des textiles qui se situe en bas de 5% actuellement. Nous pouvons et devons faire beaucoup mieux dans ce secteur et l'économie sociale apparaît être la meilleure voie pour ce faire.

Enfin, mentionnons que nous entendons poursuivre le travail de déploiement des écocentres en nous engageant à en ouvrir huit nouveaux au cours des dix prochaines années. Notons également qu'un premier arrondissement de Montréal, soit Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, entame des démarches en vue de devenir un arrondissement équitable, dont certains éléments ont été dévoilés lors du « Grand Débarras » du 23 août dernier.

**6. À investir davantage en formation, en éducation et en sensibilisation aux 3R et dans la semaine québécoise de réduction des déchets par l'entremise de contrats de services avec les groupes environnementaux et communautaires, les écoquartiers et les ressourceries (oui, non) :**

Nous sommes engagés à investir en éducation et sensibilisation au cours des cinq prochaines années. Si une partie de ces sommes sera dépensée directement par la Ville, notamment par le biais d'efforts de publicité ou autre, il n'en demeure pas moins qu'une bonne partie sera également octroyée à

différents organismes qui possèdent déjà une expertise à ce niveau. Dans bien des cas, la Ville agira donc en partenariat avec des groupes environnementaux et communautaires pour atteindre ses objectifs en matière de sensibilisation.

Enfin, concernant la Semaine québécoise de réduction des déchets, nous y participons activement chaque année et nous entendons maintenir cette participation au cours des prochaines années.

**7. À s'associer avec les groupes environnementaux afin de faire payer aux producteurs de déchets les coûts sociaux et environnementaux de leurs produits (oui, non) :**

Dans une perspective où nous voulons contribuer de façon substantielle à la réduction à la source, nous avons mis en place un groupe de travail qui a identifié un certain nombre de pistes de solutions, dont celle de faire contribuer davantage les producteurs. Qu'il s'agisse entre autre de Responsabilité élargie des producteurs (REP) ou encore d'écotaxes, ce sont à la base des pistes de solutions qui appartiennent au gouvernement du Québec. La ville de Montréal pourrait toutefois y jouer un rôle de partenaire de par ses pouvoirs habilitants qui lui ont été conférés par la loi 22.

S'il advenait donc que dans l'avenir le gouvernement du Québec souhaite aller de l'avant avec cette approche, nous travaillerions avec eux pour voir de quelle façon nous pourrions arrimer nos efforts afin de contribuer davantage à la réduction à la source.

**8. À créer et à financer un forum permanent dont le mandat sera la convergence de l'écocitoyenneté, la réduction des déchets et la transformation de ce qui reste en ressources renouvelables (oui, non) :**

C'est justement parce que nous croyons à l'utilité d'une concertation permanente que nous avons développé notre Plan stratégique de développement durable de la communauté montréalaise en partenariat avec de nombreux acteurs qui se préoccupent de développement durable.

Le premier Plan quinquennal s'est avéré un succès et nous travaillons présentement avec les partenaires à l'élaboration du deuxième Plan qui devrait être terminée en 2010. L'implication des partenaires ne s'arrête pas là, toutefois, puisqu'ils demeurent impliqués tout au long de la phase d'implantation des différentes mesures également.

Dans ce contexte, et puisque le Plan de développement durable touche notamment au traitement des matières résiduelles, nous entendons poursuivre la collaboration actuelle plutôt que de créer un nouveau forum permanent.

**9. À améliorer la réutilisation et la collecte sélective auprès des résidences et auprès des industries, commerces et institutions (oui, non) :**

Le réemploi (ou réutilisation) est également un « R » important dans une stratégie de 3RV. À cet effet, nous entendons y consacrer des sommes de 330 000\$ au cours des cinq prochaines années qui viseront notamment à financer une partie des frais d'élimination des entreprises impliquées dans le réemploi, acheminer des biens mobiliers usagés de la ville vers les organismes membres du Collectif montréalais pour le réemploi, et financer la recherche et le développement pour les produits de textile post-consommation.

**10. À investir les montants suivants pour chaque engagement identifié\* :**

**ENGAGEMENT** : Infrastructures pour faire le compostage à grande échelle (un centre de compostage fermé en usine, deux centres de digestion anaérobie en usine, un centre de compostage en andains semi-fermé)

**MONTANT À INVESTIR** : 104 M\$

**ENGAGEMENT** : Éducation et sensibilisation

**MONTANT À INVESTIR** : 13 M\$

**ENGAGEMENT** : Contribution supplémentaire à la réduction à la source

**MONTANT À INVESTIR** : 905 000\$

**ENGAGEMENT** : Réutilisation et collecte sélective

**MONTANT À INVESTIR** : 330 000\$

\*Le montage financier dépend parfois de l'obtention des montants demandés aux gouvernements du Québec et du Canada